

LIGUE BURUNDAISE DES DROITS DE L'HOMME « ITEKA »

Agréée par l'Ordonnance Ministérielle n°530/0273 du 10 novembre 1994 revoyant l'ordonnance n°550/029 du 6 février 1991



« Est membre de l'Union Interafricaine des Droits de l'Homme et des Peuples (UIDH), est membre affilié de la Fédération Internationale des Ligues des Droits de l'Homme (FIDH), a le statut d'observateur auprès de la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples et a le statut consultatif spécial auprès de l'ECOSOC. »

Rapport bilan de la situation des droits de l'homme 26 avril 2015-26 avril 2017



En mémoire de Madame Marie Claudette Kwizera, trésorière de la Ligue Iteka, portée disparue depuis le 10 décembre 2015. De décembre 2015 au 26 avril 2017, au moins 424 cas de disparitions forcées sont parvenus à la Ligue Iteka.

Sommaire

Depuis le début des manifestations du 26 avril 2015 contre le troisième mandat du Président Pierre Nkurunziza, le gouvernement burundais a continué de réprimer sans relâche toutes les formes d'opposition politique réelle ou présumée, les ONGs locales et internationales et les médias indépendants nationaux et internationaux sans oublier les organismes des Nations Unies. Cette répression a donné lieu à des crimes de droit international tels que des exécutions extrajudiciaires, des disparitions forcées et des actes de torture. D'autres formes de mauvais traitements inhumains et/ou dégradants ainsi que des arrestations arbitraires et des emprisonnements abusifs ont été enregistrées. Cette période, caractérisée par des moments préoccupants du point de vue sécuritaire, politique, social et économique, a marqué de manière spéciale l'histoire des droits de l'homme au Burundi.

Sur le plan politico-sécuritaire:

Le pays a sombré dans des tensions d'insécurité depuis le 25 avril 2015, jour de l'annonce de Monsieur Pierre Nkurunziza comme candidat du parti CNDD-FDD aux élections présidentielles alors que cette candidature était considérée par certains comme une candidature anticonstitutionnelle. Du 26 avril jusqu'au 26 juin 2015, des manifestations contre cette candidature ont fait un bilan de plusieurs personnes tuées et blessées suite à la répression sanglante des forces de sécurité qui tiraient à balles réelles sur les manifestants. Le Gouvernement qualifiait ces manifestations d'insurrection.

Après cette période, des opérations de chasse à l'homme menées par des éléments de la police, des éléments de la garde présidentielle (API et BSPI), des éléments de la FDN et de la milice Imbonerakure qui ciblaient des manifestants et/ ou des opposants politiques ont été observées dans les quartiers dits contestataires et après se sont généralisées dans tout le pays. Des cadavres, les uns ligotés, mutilés ou décapités sont jetés dans les rues, dans les rivières et dans d'autres endroits publics afin de terrifier le peuple déjà traumatisé plus particulièrement après les attaques de certains camps militaires en dates du 11 et 12 décembre 2015. Des détentions et arrestations arbitraires et illégales suivies parfois de disparitions forcées sont signalées et certaines victimes sont accusées d'insurrection et de rébellion portant atteinte à la sûreté intérieure de l'Etat. Certains quartiers de la Mairie de Bujumbura dits contestataires du 3^{ème} mandat de Pierre Nkurunziza ont continué et continuent d'être la cible privilégiée de la répression du pouvoir CNDD-FDD. La commune de Mugamba a été particulièrement la cible de répression sanglante par rapport aux autres communes rurales jusqu'à être déserte des jeunes. Ceux qui n'ont pas été tués sont emprisonnés, d'autres ont pris le chemin d'exil.

Le climat politique et sécuritaire burundais a été aggravé par la tentative du coup d'Etat militaire du 13 mai 2015 qui a été suivi par la répression sanglante et la restriction des libertés fondamentales. La destruction méchante des médias indépendants, la suspension et radiation des organisations de la société civile, des mandats d'arrêts émis à l'encontre des leaders des partis d'oppositions, des organisations de la société civile, des organisations des professionnels des médias, des journalistes et des avocats indépendants ont été observés.

Une colère acharnée au travail de la société civile et des médias indépendants a été manifestée par la tentative d'assassinat du président de l'Association burundaise pour la Protection des Droits Humains et des personnes détenues (APRODH), l'assassinat de son gendre Pascal Nshimirimana et l'exécution extrajudiciaire de son fils Welly Nzitonda, l'enlèvement par des agents du service national de renseignement burundais de Marie Claudette Kwizera, trésorière

de la Ligue Iteka et Jean Bigirimana, journaliste de la presse IWACU dont le sort reste jusqu'aujourd'hui inconnu.

Des mesures visant l'interdiction quasi totale des activités de surveillance et d'observation de la situation des droits l'Homme, non seulement contre les organisations nationales et internationales mais aussi les organismes régionaux et internationaux ont été prises. Le gouvernement du Burundi a accepté uniquement une quarantaine d'observateurs de l'Union Africaine qui aujourd'hui n'ont pas de statut légal. Il a rejeté la résolution 2023 du conseil de sécurité des Nations unies qui recommandait l'envoi d'un effectif maximum de 228 policiers et la résolution 33/24 du Conseil des droits de l'homme de l'ONU portant la création d'une commission d'enquête internationale.

Le gouvernement a suspendu en date du 11 octobre 2016, la coopération et la collaboration avec l'Office du Haut-Commissaire aux Nations Unies pour les Droits de l'Homme consécutivement à la publication d'un rapport de l'ONU sur la situation des droits de l'Homme au Burundi. Au même moment, les trois experts onusiens qui avaient produit ce rapport, ont été déclarés persona non grata sur le territoire national. Même les trois experts mandatés par l'ONU pour établir les responsabilités des violations des droits de l'Homme commises dans le pays ont été interdits par le pouvoir de Bujumbura de venir dans le pays. En date du 18 octobre 2016, le Burundi s'est retiré de la CPI afin d'échapper aux poursuites judiciaires. L'absence de mécanismes de protection effective des droits humains a fortement aggravé le climat de peur dans le pays.

Les rapports sur la situation des droits de l'Homme produits par la Ligue Iteka à partir d'exil ont été à l'origine d'autres mesures prises par le pouvoir. Le 24 octobre 2016, le gouvernement burundais a suspendu provisoirement les activités de la Ligue Iteka. Le 21 décembre 2016, ce même gouvernement a sorti une mesure de radiation de la Ligue Iteka apparue en date du 3 janvier 2017 sur les réseaux sociaux juste après la publication du rapport sur la situation des droits de l'Homme novembre 2015-novembre 2016 et du rapport spécial sur la répression du pouvoir contre les militaires depuis avril 2015 au 30 décembre 2016.

Après la publication du rapport de la FIDH en collaboration avec la Ligue Iteka en novembre 2016, le pouvoir burundais avait manifesté son hostilité envers ces deux organisations à travers des manifestations publiques au cours desquelles des slogans insultants et intimidants nos organisations de défense des droits de l'Homme. Le 29 décembre 2016 une nouvelle loi qui réduit considérablement la liberté d'association et qui met un contrôle très rigoureux envers les ONG nationales et internationales a été votée par l'Assemblée nationale. Cette loi donne des pouvoirs exorbitants au ministre de l'intérieur qui pourra désormais décider, sans passer par la justice burundaise, de suspendre ou radier les organisations qui n'auront pas « satisfait » le pouvoir.

La hantise d'une rébellion qui combattrait le pouvoir serait à l'origine de la répression dirigée contre des militaires et policiers ex-FAB ainsi que les retraités et/ou démobilisés du même groupe. Des militaires ex-FAB en fonction ou en retraite continuent à faire objet d'assassinats, d'enlèvements suivis de disparitions forcées, de tortures, d'arrestations arbitraires et des séquestrations. Une attaque armée controversée contre le camp militaire de Mukoni en province Muyinga, le 24 janvier 2017, s'est soldée par les assassinats, enlèvements, tortures et arrestations de plusieurs militaires ex-FAB de différents camps, accusés de travailler de mèche avec des groupes rebelles et des désertions de certains membres de l'armée et la police.

Sur le plan socio-économique :

L'activité sociale et économique a été ralentie dans la capitale Bujumbura depuis le début des manifestations contre le 3^{ème} mandat inconstitutionnel de Pierre Nkurunziza. Une grande partie de la population traumatisée par la répression du pouvoir a été contraincte de se réfugier dans différents pays du monde en particulier les pays voisins. Cette dernière constituait un capital humain pour la production et d'autres étaient des acteurs clés dans l'économie du pays. L'aide au développement qui était accordée au pays a tari suite à des positions tranchées prises par certains partenaires étrangers suite aux violations flagrantes des droits fondamentaux et à l'instabilité politique consécutive aux nouvelles institutions mises en place dans un contexte d'élections contestées. L'économie a enregistré des pertes énormes et pour faire face à cette situation, le pouvoir a opté à la hausse exorbitante des impôts et taxes sans tenir compte de la situation de pauvreté des ménages dans les familles.

La situation économique dans le pays est précaire et l'insécurité alimentaire en est la conséquence. Le gouvernement burundais avait tenté de cacher que des burundais sont en train de mourir de faim dans certains coins du pays. Suite à des alertes des ONGs locales et internationales et des organismes Onusiens, le Gouvernement du Burundi est sorti de son silence et a reconnu que la situation alimentaire des ménages burundais est précaire et qu'il convient de leur venir en aide. L'épidémie de malaria est venue aggraver la situation avec 2 215 336 cas d'atteintes de la malaria dont 1 010 décès dans une période des treize premières semaines de l'année 2017.

Le secteur de l'éducation a été également touché depuis le 26 avril 2015. A côté des perturbations liées à l'insécurité dans le pays, le phénomène de gribouillis sur la photo du Président Pierre Nkurunziza dans les manuels scolaires a laissé des traces dans le milieu scolaire. Des élèves ont été arrêtés systématiquement d'autres blessés par les forces de l'ordre lors des manifestations pour la libération de leurs camarades de classe. Ce qui a occasionné des renvois massifs dans différentes écoles du pays. Les instituts et universités publics n'ont pas été épargnés. Ce premier trimestre de l'année 2017 est marqué par le mouvement de grève des étudiants de l'Université et Instituts publics sur la question de la pré-bourse, occasionnant des dégâts énormes. Certains étudiants ont été enlevés puis portés disparus, d'autres arrêtés ainsi que la suspension de leurs associations respectives.

Sur le plan judiciaire et des droits de l'homme :

Depuis le 26 avril 2015, une situation de violations massives des droits de la personne humaine et l'aggravation de l'impunité des crimes s'est installée dans le pays. Les instances judiciaires sont utilisées pour réprimer tout citoyen présumé opposant ou contre l'idéologie du parti au pouvoir. Des considérations politiques ont pris le devant sur les valeurs de justice et de respect des droits et libertés. La justice parfois instrumentalisée s'est activée lorsque les crimes sont attribués aux opposants politiques ou à des gens qui ne défendent pas la cause du pouvoir et tourne le dos quand ces crimes sont commis par ses proches. Elle s'est activée même pour des cas qui sont purement politiques, simplement parce que manipulée par le pouvoir exécutif. Ce contexte reconforte les auteurs des violations de droits de l'homme et les conséquences sont la perpétuation des crimes, des frustrations et la pérennisation des cycles de guerre et de violences. Plus grave encore, les discours politiques émanant de certaines

autorités réveillent les vieux démons de la haine ethnique et attisent le feu par des appels à la violence.

Le pays a également connu, depuis le début de l'annonce de la candidature de Pierre Nkurunziza, un nouveau mouvement d'exil de la population vers de nouveaux camps de réfugiés dans les pays voisins, à savoir surtout la Tanzanie, le Rwanda, la RDC et l'Ouganda. Jusqu'au 9 mars 2017, l'effectif des réfugiés burundais est de 405.735. (*Voir le rapport de la commission d'enquête des Nations Unies du 16 mars 2017*).

Récapitulatif des cas d'allégation de violations des droits de l'homme documentés

La Ligue Iteka a relevé et documenté depuis la veille et après l'annonce de la candidature de Pierre Nkurunziza des cas d'allégation de violations suivants : au moins 1193 personnes ont été tuées, 424 portées disparues, 272 torturées, 4573 personnes arrêtées arbitrairement et 1328 blessées.

Le phénomène de cadavres a été inquiétant durant toute cette période. Au moins 223 cadavres ont été relevés et 14 fosses communes signalées dans certains endroits du pays.

Le trafic des êtres humains a également caractérisé cette période avec au moins 118 cas relevés par la Ligue Iteka.

- De janvier-octobre 2015, au moins 507 personnes ont été tuées et plus de 991 blessées (*Voir Rapport de la Ligue Iteka de janvier à octobre 2015*) ;
- De novembre 2015 à novembre 2016, au moins 583 personnes ont été tuées, 142 torturées, 347 portées disparues, 3407 arrêtées arbitrairement, 292 blessées, 154 cadavres retrouvés, 13 fosses communes découvertes et 118 personnes victimes de trafic des êtres humains (*Rapport annuel novembre 2015-novembre 2016*);
- Du 1^{er} au 31 décembre 2016, au moins 16 personnes ont été tuées, 21 torturées, 16 portées disparues, 302 arrêtées arbitrairement, 11 blessées, 7 victimes de VBG et 4 cadavres retrouvés (*Voir le Bulletin mensuel ITEKA N'IJAMBO n°9*) ;
- De janvier-mars 2017, au moins 74 personnes ont été tuées, 87 torturées, 41 portées disparues, 34 blessées et 697 arrêtées arbitrairement, 30 victimes de VBG, 65 cadavres retrouvés et 1 fosse commune découverte (*Voir le Rapport trimestriel janvier-mars 2017*) ;
- Depuis le depuis du mois d'avril 2017, au moins 13 personnes ont été tuées, 14 portées disparues, 22 torturées, 167 arrêtées arbitrairement et 2 victimes de VBG. (*Voir les Bulletins ITEKA N'IJAMBO n°53,54 et 55*).

Les différentes allégations et violations des droits humains et autres faits sécuritaires constatés dans le pays sont révélateurs de la situation toujours préoccupante au Burundi. La hantise d'une rébellion qui combat le pouvoir du Président Pierre Nkurunziza, l'intolérance politique

et le détournement de la crise politique en crise ethnique qui se manifeste dans les discours de haine de différentes autorités et dignitaires du pays est la source de multiples cas d'assassinats, de tortures, d'enlèvements suivis de disparitions forcées et d'arrestations arbitraires et illégales, ces derniers jours.

La crainte de voir les crimes contre les présumés opposants se généraliser est grande suite au retrait du Burundi de la CPI et à la minimisation de toute sorte de pression étrangère par le pouvoir du Président Pierre Nkurunziza.

Ces allégations de violations et faits sécuritaires mettent en exergue, en effet, une situation politico-sécuritaire toujours malsaine et qui devrait interpeller les différents protagonistes pour s'atteler à la recherche de solutions durables, afin de restaurer la sérénité dans le pays.

C'est au vu de la situation actuelle que la Ligue Iteka recommande ce qui suit :

A) Au Gouvernement du Burundi :

- De faire respecter le code de procédure pénale pour des cas d'arrestations;
- De mettre en avant le principe de l'égalité de tous les citoyens devant la loi ;
- De mettre fin sans tarder à la violence d'Etat et aux violations des droits de l'Homme en assurant effectivement la sécurité de la population et la protection de ses droits conformément aux textes nationaux, régionaux et internationaux de protection des droits de l'homme qu'il a ratifiés ;
- De démanteler et désarmer la milice Imbonerakure qui sème la terreur dans les collines et les communes du pays et qui se substitue aux forces de défense et de sécurité ;
- De sanctionner des policiers, militaires, des jeunes de la ligue Imbonerakure et des agents de l'administration impliqués dans les violations de droits de l'homme ;
- D'éviter la surenchère en évitant de mettre en avant la violence d'Etat et la division au détriment de la paix et de l'unité revendiquée par le peuple burundais à travers les Accords d'Arusha pour la paix et la réconciliation signé en 2000, origine de la contestation du 3^{ème} mandat du Président Pierre Nkurunziza;
- De restaurer la confiance avec les partenaires bilatéraux et multilatéraux sans lesquels la recherche d'une paix durable est impossible par la mise en application des recommandations et résolutions formulées par ces derniers.

B) A l'UA

- De mettre en application sa décision qui consistait à envoyer une force militaire de protection de la population burundaise en détresse.

C) A l'UE

- D'user de son pouvoir en tant que premier partenaire financier du Burundi afin de contraindre le pouvoir de Bujumbura de revenir sur la table des négociations ;
- De revoir minutieusement son système de paiement des militaires burundais en mission de paix afin de ne pas continuer à financer un gouvernement responsable de graves violations des droits de l'Homme.

D) Au conseil de sécurité des Nations Unies

- De mettre en exécution toutes les résolutions adoptées en vue de restaurer la paix dans le pays et de garantir la protection des droits humains ;

E) A la Médiation

- De ne pas minimiser les dégâts occasionnés par la violation de la constitution et des Accords d'Arusha notamment des milliers des personnes tuées, réfugiées, emprisonnées arbitrairement et des centaines des personnes torturées et portées disparues ainsi que des centaines des femmes et filles violées;
- De savoir qu'à un conflit politique, une solution politique.

F) A l'EAC

- D'amener le régime du Président Pierre Nkurunziza autour d'une table des négociations pour un dialogue inclusif, sincère afin de trouver une solution politique durable à la crise ;
- De prendre des sanctions si le pouvoir burundais continue à décliner l'offre de la médiation.

G) A la population

- De rester solidaire et de ne pas céder aux sollicitations et enseignements divisionnistes ou toute sollicitation dans le sens de la violence ;
- De dénoncer tout acte de nature à semer ou à entretenir l'insécurité.

H) A la CPI :

- D'accélérer les procédures d'analyse des dossiers lui soumis, de continuer à enquêter sur d'autres violations et procéder aux inculpations qui s'imposent.